CODE
D'ÉTHIQUE

CLUB DE SOCCER VALLEYFIELD

CODE
D'ÉTHIQUE

NOTE RÉDACTIONNELLE

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le texte. Il désigne autant les femmes que les hommes, sans discrimination.

1. OBJECTIF DU CODE D'ÉTHIQUE

Le présent Code d'éthique a pour objectif d'établir un cadre clair et cohérent de valeurs, de comportements et de responsabilités afin d'assurer un environnement sain, sécuritaire, respectueux et équitable pour l'ensemble des personnes impliquées au sein de l'Association de soccer Valleyfield. Il vise à promouvoir l'esprit sportif, le respect mutuel et le plaisir de pratiquer le soccer, tout en prévenant les comportements inappropriés et en protégeant l'intégrité physique, morale et émotionnelle des participants. Le Code contribue également à préserver la réputation, la crédibilité et le bon fonctionnement de l'Association, tant auprès de ses membres que de la communauté et de ses partenaires.

2. CHAMP D'APPLICATION

Le présent Code d'éthique s'applique à l'ensemble des membres de l'Association de soccer Valleyfield, sans distinction de statut, d'ancienneté ou de fonction. Il concerne notamment les administrateurs, dirigeants, entraîneurs, éducateurs, arbitres, bénévoles, joueurs, parents et spectateurs. Toute personne qui adhère à l'Association reconnaît avoir pris connaissance du Code et s'engage à le respecter en tout temps, tant lors des activités sportives que lors de tout événement ou communication publique liée à l'Association, y compris sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux.

3. VALEURS FONDAMENTALES

- le respect;
- l'équité;
- la courtoisie et la dignité;
- l'esprit sportif;
- l'honnêteté et l'intégrité;
- la coopération et la solidarité;
- le plaisir de jouer;
- le développement global des jeunes;
- le rôle de modèle positif auprès des enfants.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Tout membre de l'Association a droit d'évoluer dans un environnement sécuritaire et respectueux, d'être traité avec équité et courtoisie, d'être informé des orientations et décisions de l'Association et de retirer du plaisir de son implication, qu'il soit joueur, parent, bénévole ou dirigeant. En contrepartie, chaque membre a l'obligation de respecter les règlements, politiques et décisions de l'Association, d'adopter un comportement exemplaire en tout temps et de préserver l'image et la réputation de l'Association. Les membres doivent faire preuve de respect envers l'ensemble des intervenants et s'abstenir de toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination ou de propos injurieux.

5. RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de l'Association de soccer Valleyfield ont la responsabilité d'agir avec honnêteté, loyauté, transparence et diligence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans le meilleur intérêt de l'Association, respecter et faire respecter les règlements en vigueur et soutenir l'autorité des arbitres. Ils doivent également éviter de régler des différends en présence des enfants, demeurer maîtres de leurs paroles et de leurs gestes, promouvoir un climat sain et respectueux et placer l'intérêt et le bien-être des jeunes au cœur de toute décision. En tout temps, les administrateurs doivent servir de modèles positifs pour l'ensemble des membres et veiller à l'application rigoureuse du présent Code d'éthique à tous les niveaux de l'organisation.

6. RESPONSABILITÉS DES JOUEURS ET JOUEUSES

Les joueurs et joueuses doivent respecter les règles du jeu et l'esprit sportif qui caractérisent la pratique du soccer. Ils sont tenus d'accepter les décisions des arbitres et des entraîneurs, de faire preuve de respect envers leurs coéquipiers, leurs adversaires et les officiels, et de refuser toute forme de tricherie, de violence ou de comportement antisportif. Les participants sont encouragés à accepter la victoire avec modestie et la défaite avec dignité, à valoriser le dépassement personnel et l'effort plutôt que le résultat, et à conserver leur sang-froid en toute circonstance. Ils doivent également respecter les installations et les biens publics et s'abstenir de consommer, de posséder ou d'être sous l'effet de substances illicites lors des activités de l'Association.

7. RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs jouent un rôle fondamental au sein de l'Association de soccer Valleyfield et doivent agir en tout temps dans le meilleur intérêt des jeunes. Ils sont tenus de traiter chaque joueur avec respect, équité et considération, sans discrimination, et de favoriser le développement global de la personne avant la performance sportive. Les entraîneurs doivent assurer la sécurité des joueurs, respecter les décisions arbitrales, adopter un langage respectueux et approprié et reconnaître le droit à l'erreur. Ils doivent également agir comme modèles positifs, gérer les situations conflictuelles avec calme et discernement, respecter les consignes de l'Association et s'abstenir de toute consommation ou tolérance de substances illicites.

8. RESPONSABILITÉS DES ARBITRES

Les arbitres doivent exercer leurs fonctions avec impartialité, professionnalisme et intégrité. Ils ont la responsabilité d'assurer la sécurité des joueurs, de maîtriser et d'appliquer les lois du jeu et d'intervenir avec calme, respect et assurance. Par leur attitude, leur tenue et leurs décisions, les arbitres contribuent au bon déroulement des matchs et au maintien d'un climat de respect. Ils doivent en tout temps refuser toute forme de favoritisme, de violence ou de comportement contraire aux valeurs du soccer et demeurer des ambassadeurs des valeurs promues par l'Association.

9. RESPONSABILITÉS DES PARENTS ET SPECTATEURS

Les parents et spectateurs jouent un rôle essentiel dans l'expérience sportive des jeunes. Ils doivent encourager les participants de façon positive et respectueuse, accepter les décisions des arbitres et des entraîneurs et éviter toute forme de critique, de dénigrement ou de violence, tant verbale que physique. Ils sont tenus de reconnaître le droit à l'erreur des enfants, de favoriser un climat sain et sécuritaire, de respecter les bénévoles et intervenants et d'utiliser un langage approprié en toute circonstance. La consommation ou la possession de substances illicites lors des activités de l'Association est strictement interdite.

10. SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT

Tout manquement au présent Code d'éthique peut entraîner l'imposition de sanctions, lesquelles seront déterminées en fonction de la gravité de l'infraction, des circonstances et de la présence de récidives. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement verbal ou écrit jusqu'à la suspension, l'interdiction d'assister aux activités ou l'expulsion de l'Association. L'application des sanctions vise avant tout la responsabilisation des membres et le maintien d'un climat respectueux et sécuritaire.

11. COMITÉ DE DISCIPLINE

Toute plainte relative au non-respect du présent Code doit être transmise par écrit dans un délai raisonnable suivant l'incident. Le comité de discipline analysera les faits de façon impartiale, en respectant les principes d'équité et de confidentialité. Les décisions rendues par le comité seront communiquées par écrit aux parties concernées et seront finales. Les sanctions imposées seront consignées au registre officiel de l'Association.

12. DISPOSITIONS FINALES

Le présent Code d'éthique prévaut sur toute autre règle interne en cas de contradiction. Le conseil d'administration de l'Association de soccer Valleyfield est responsable de son application, de sa diffusion et de sa mise à jour périodique. Tout membre est tenu de s'y conformer afin de contribuer à un environnement sportif respectueux, sécuritaire et enrichissant pour tous.

13. CONCLUSION

Le présent Code d'éthique constitue un engagement collectif visant à assurer un environnement sportif fondé sur le respect, l'équité, la sécurité et le plaisir de pratiquer le soccer. Il reflète la volonté de l'Association de soccer Valleyfield de promouvoir des comportements exemplaires, de protéger l'intégrité des participants et de favoriser une expérience positive et enrichissante pour tous, particulièrement pour les jeunes.

Chaque membre, par son adhésion et son implication, contribue activement à la qualité du climat sportif et à la réputation de l'Association. Le respect du présent Code n'est pas seulement une obligation réglementaire, mais une responsabilité morale partagée, essentielle au développement harmonieux du soccer et de la communauté qu'il rassemble.

En adhérant à ces principes, l'Association de soccer Valleyfield réaffirme sa mission éducative et sociale et son engagement à faire du soccer une véritable école de vie, axée sur le respect, l'engagement et le dépassement de soi.

Signaler un manquement au code

Un parent insulte un arbitre depuis les estrades. Une bénévole est prise à partie dans la conversation de l'équipe. Si vous vivez une situation de ce genre ou en êtes témoin, voici comment demander qu'elle soit examinée.

À qui transmettre les faits?

Adressez votre signalement écrit à la direction générale ou à la personne responsable de la discipline. Vous pouvez écrire à administration@soccervalleyfield.com pour demander le bon destinataire. Si la personne visée a accès à cette boîte, demandez à la présidence un autre moyen de transmission avant de partager les détails.

Quoi inclure dans votre message?

Indiquez la date, le lieu, ce que vous avez personnellement vu ou entendu et un moyen de vous joindre. Précisez si quelqu'un d'autre a été témoin de la scène. Conservez les messages utiles et évitez de les diffuser dans le groupe de l'équipe.

Que se passe-t-il après le signalement?

Le comité de discipline examine la plainte et vous communique sa décision par écrit. Selon l'article 11, cette décision est finale au club. Vous pouvez demander des explications au conseil d'administration et à Jean-Benoit Monnière, directeur général. Pour une autre décision, le guide des parents explique comment vérifier si une révision est possible.

Si la sécurité ou l'intégrité d'une personne est en cause

Pour une situation de violence, d'intimidation, d'abus ou de harcèlement, vous pouvez joindre directement le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport, que vous soyez la personne touchée ou un témoin. En cas de danger immédiat, appelez le **911**. Faire une plainte ou un signalement.

Repères du 18 novembre 2026. Politique d'intégrité de Soccer Québec et Règlements de discipline et procédures d'appel.